



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/49  
30 octobre 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-quatrième réunion  
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

**PROPOSITION DE PROJET : NÉPAL**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets suivantes :

Réfrigération :

- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes (PGF) : PNUE  
Assistance pour rester en conformité
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: récupération et PNUE  
recyclage, conversion et leur surveillance

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS.**  
**PAYS : NÉPAL**

**TITRES DES PROJETS****AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a) Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance pour rester en conformité	PNUE
b) Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : assistance pour rester en conformité : récupération et recyclage, conversion et leur surveillance	PNUD

<b>ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION</b>	Ministère de l'industrie, du commerce et des approvisionnements
---	---

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET.****A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO)**

CFC	0		
-----	---	--	--

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO)**

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC	0			

<b>Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)</b>	n/d
--	-----

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement – millions \$US	Élimination – tonnes PAO
	a)	124 000	
b)	190 000	7,3	

<b>TITRE DU PROJET :</b>	<b>a)</b>	<b>b)</b>	<b>c)</b>
<b>Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :</b>	Assistance pour rester en conformité	Récupération et recyclage, conversion et leur surveillance	
<b>SAO à éliminer (tonnes PAO) :</b>			
<b>SAO à introduire (tonnes PAO) :</b>			
<b>Durée du projet (mois) :</b>	36	36	
<b>Montant initial demandé (\$US) :</b>	55 000	57 495	
<b>Coût final du projet :</b>			
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	51 440	57 495	
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)			
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)			
Coût total du projet (\$US)	51 440	57 495	
<b>Participation locale au capital (%) :</b>	100%	100%	
<b>Élément d'exportation (%) :</b>	0%	0%	
<b>Subvention demandée (\$US) :</b>	51 440	57 495	
<b>Rapport coût efficacité (\$US/kg) :</b>			
<b>Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :</b>	6 687	5 175	
<b>Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :</b>	58 127	62 670	
<b>Financement de contrepartie confirmé (O/N) :</b>			
<b>Échéances de surveillance incluses (O/N) :</b>			

**RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT** En attente

## DESCRIPTION DU PROJET

1. La Mise à jour du Plan de gestion des frigorigènes du Népal permettra à ce pays de respecter les exigences de réduction de sa consommation de référence de 50% en 2005 et de 85% en 2007. Cette mise à jour fournira aussi un cadre d'action pour l'application des décisions XIV/23 et XV/39 de la Réunion des Parties relatives à une non-conformité éventuelle. Le Népal a été identifié par Décision XIV/23 comme étant un cas de non-conformité en ce qui concerne le gel de la consommation de CFC pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2001, et a été sommé de soumettre au comité de mise en œuvre un plan d'action avec un calendrier assorti des objectifs spécifiques, pour assurer un retour rapide à la conformité. Le Gouvernement du Népal a expliqué que 74 tonnes de CFC ont été importées sans permis et qu'elles sont actuellement détenues par les autorités douanières. Par conséquent, le Népal a souhaité que ce volume soit considéré comme produit d'un commerce illégal conformément à la Décision XIV/7, paragraphe 7, qui « les quantités faisant l'objet d'un commerce illicite ne devraient pas être comptabilisées dans la consommation de la Partie concernée, pourvu que cette dernière ne commercialise pas ces quantités sur son propre marché »;

2. À la 32e réunion du Comité de mise en œuvre (Genève 17-18 juillet 2004), un projet de décision avait été soumis pour approbation à la 16e réunion des Parties, avec la possibilité pour le Népal de mettre sur le marché les quantités de CFC saisies, mais d'une manière contrôlée, c'est-à-dire, sans dépasser le niveau annuel permissible en vertu du Protocole, et sans autoriser de nouvelles importations de CFC. Si le projet de décision est approuvé par la réunion des Parties, le Népal ne serait plus considéré comme étant en situation de non-conformité. Le Gouvernement du Népal s'est à nouveau engagé à ne pas mettre sur le marché plus que les quantités suivantes de CFC, chaque année :

27 tonnes PAO en 2004

13,5 tonnes PAO en 2005

13,5 tonnes PAO en 2006

4,05 tonnes PAO en 2007

4,05 tonnes en 2008

4 tonnes PAO en 2009

Zéro tonne PAO en 2010, à l'exception des utilisations essentielles qui pourraient être autorisées par les Parties.

3. Le plan de gestion des frigorigènes du plan de gestion des frigorigènes du Népal avait été approuvé en juillet 1999. Depuis lors, le Gouvernement du Népal a mis en œuvre avec succès un certain nombre d'activités avec le soutien du Fonds multilatéral, dans le but de réaliser en 2010, l'élimination totale des CFC. Cette mise à jour du plan de gestion des frigorigènes, soumise par le Bureau national de l'Ozone et appuyée par le Gouvernement du Népal, comprend : les activités proposées pour renforcer la capacité nationale à la conformité, notamment en resserrant les contrôles frontaliers, en institutionnalisant le dialogue avec la Chine et l'Inde, en créant un centre d'information et d'application des lois sur les SAO, en mettant au point les modalités de gestion des CFC saisis, et en modifiant les lois gouvernementales relatives à l'élimination des SAO au Népal.

4. Le secteur d'entretien en réfrigération est le plus grand consommateur de CFC au Népal. La Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes demande un financement supplémentaire pour fournir davantage d'instruments d'entretien aux ateliers d'entretien, ce qui leur permettrait de mieux appliquer les pratiques d'entretien. Des fonds sont également requis pour un projet pilote de conversion des équipements en réfrigération dans le but de réduire les besoins de CFC au Népal. L'ensemble de ces besoins a été estimé en 2003 à un total de 20 tonnes PAO.

5. Le financement total se chiffre à 112 495 \$US et se répartit comme suit:

Activités à mettre en oeuvre par le PNUE

<b>Activités</b>	<b>Budget</b>
Gestion et inspection régulière des CFC saisis et stockés	9 500\$
Fonctionnement du centre d'information/application des lois sur les SAO, y compris la mise en place d'une base des données	10 000\$
Institutionnalisation du dialogue entre le Népal et l'Inde/Chine sur le commerce illicite (3 années)	10 000\$
Formation du personnel de sécurité et du reste des agents des douanes	13 000\$
Élaboration de brochures en népalais sur l'application de la loi aux frontières	1 000\$
Acquisition d'un identificateur de frigorigènes de secours	1 500\$
Ateliers nationaux pour la révision, l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques	10 000\$
<b>Total</b>	<b>55 000/</b>

Activités à mettre en œuvre par le PNUD

ACTIVITÉ	QTÉ	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL
<b>Récupération et recyclage</b>			
Cylindres de récupération – 30 livres	20	100 \$	2 000\$
Aspirateurs	20	450 \$	9 000 \$
R&R pour Climatiseurs d'automobile (MAC)	2	3 500\$	7 000\$
Cylindres de 100 livres à utiliser pour le recyclage et la récupération des climatiseurs d'automobile	2	200\$	400\$
Pièces de rechange			1 840\$
Imprévus			2 024\$
Transport			2 226\$
<b>Total partiel récupération &amp; Recyclage</b>			24 490\$
<b>Conversion des réfrigérateurs domestiques</b>			
Consultant international (Voyage, per diem de 3 jours et frais)			5 000\$
Atelier de formation pratique			1 000\$
Voyage d'étude en Inde pour visiter l'école de formation en entretien en Hydrocarbure (HC)			5 000\$
Trousses de conversion à 17\$ l'unité	500	17\$	8 500\$
Mélange d'hydrocarbure à 3 000\$ par MT	500	1\$	500 \$
Autres matériels à 10 \$ par réfrigérateur	500	10\$	5 000\$
Main d'oeuvre et dépenses accessoires à 5\$ par réfrigérateur	500	5\$	2 500\$
Imprévus			1 650\$
Transport			1 815 \$
<b>Total partiel Conversion Réfrigérateurs domestiques</b>			30 965\$
<b>TOTAL Récupération &amp; Recyclage, et Conversion</b>			<b>55 455\$</b>
<b>Surveillance de Récupération &amp; Recyclage et de Conversion (48 journées personnes) par an</b>			<b>2 040\$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>57 495\$</b>

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SÉCRETARIAT****OBSERVATIONS**

6. Un projet de décision réglementant la gestion des CFC saisis, ainsi que le plan d'action correspondant ont été élaborés par le Comité de mise en œuvre en vertu de la procédure de non-conformité au Protocole de Montréal, et soumis à XVI<sup>e</sup> réunion des Parties pour approbation. L'examen par le Comité exécutif de la mise à jour du Plan de gestion des frigorigènes du Népal se fera sous réserve de la décision que prendra la XVI<sup>e</sup> réunion des Parties. Cette réunion se tiendra avant la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le Comité exécutif sera informé des résultats de cette réunion le cas échéant.

7. Le Secrétariat a discuté du projet de budget avec le PNUD et le PNUE. Il a été convenu

d'ajuster le budget de 112 495 \$US et de le ramener à 108 935 \$US, conformément à la Décision 31/38. Le coût de la composante non investissement relatif à l'aide en matière de surveillance et formulation des politiques que doit mettre en œuvre le PNUE, a été fixé à 51 440 \$US. Le coût de la composante investissement du PNUD reste inchangé à 57 495 \$US.

8. Le projet est présenté pour examen individuel.

#### **RECOMMANDATION**

9. En attente

-----